

Le carrelage est la solution pratique et esthétique à de nombreux aménagements intérieurs et extérieurs

Le choix du carrelage varie en fonction de l'endroit à carrelé, la couleur, la texture et l'aspect.

Quels sont les différents types de carrelage ?

Le grès cérame pleine masse

C'est un matériau réalisé dans la masse, c'est à dire que sa composition interne est la même que celle de sa surface.

Son entretien est plus ou moins difficile pour du structuré. C'est un produit initialement très technique et complet grâce à ses caractéristiques d'usage, résistance au passage intense, au gelet aux rayures.

Le grès cérame émaillé

Le grès cérame émaillé, est lui, conçu avec une surface émaillée ce qui en fait un revêtement qui se pose aussi bien en intérieur qu'en extérieur, et sont très résistants au grand passage.

Le grès cérame poli

Le grès cérame poli est un revêtement très compact avec une surface brillante non émaillée.

La faïence

La faïence couramment utilisée pour les salles de bains, s'utilise sur les murs intérieurs. Il existe une très grande diversité de finitions et de coloris.

La pâte de verre ou mosaïque

Ce sont de petits carreaux de verre coulés à 1200°C qui sont colorés dans la masse. Ils permettent de réaliser des mosaïques, et sont vendus en plaques sur filet le plus souvent pour en faciliter la pose.

Quel carrelage pour l'extérieur ?

Le carrelage doit avoir une grande résistance au gel.

Il est préférable de choisir un carrelage « structuré » pour l'extérieur : c'est une structure antidérapante.



Deux normes carrelage nous permettent de faire un choix en fonction de son utilisation.

**La norme PEI identifie la résistance à l'usure
Le carrelage est classé dans 5 groupes PEI**

- PEI 1 = Passage très peu fréquent
Salle de bain, Chambre d'amis
- PEI 2 = Passage peu fréquent
Salle de bain, séjour
- PEI 3 = Passage moyennement fréquent
Entrée, cuisine, séjour
- PEI 4 = Passage fréquent
Restaurant, bureau, magasin
- PEI 5 = Passage très fréquent
grand magasin, hall de gare, hall d'exposition

La norme UPEC

Il s'agit d'un classement français qui permet de répertorier les locaux et les revêtements de sol en fonction des contraintes d'usage auxquelles ils sont soumis.

- U = Usure due aux effets de la marche (résistance à l'abrasion)
- P = Poinçonnement (poinçonnement dû au mobilier fixe ou mobile (résistance mécanique)
- E = Eau (comportement à l'égard de l'eau et de l'humidité)
- C = Chimiques (résistance aux agents chimiques)

Chaque lettre est munie d'un indice numérique pour identifier les performances.
Plus le degré est élevé, plus le comportement aux critères correspondant est bon.

*Exemple pour une salle de bains : U2, P2, E3, C1.
Exemple pour une cuisine : U3, P2, E2, C2*

